CONTRE INDICATIONS
AU VOL EN SIMULATEUR DE CHUTE LIBRE

Lors de sa chute libre le pratiquant est porté par un vent aux alentours de 200 km/h et doit se tenir en position horizontale en légère hyperextension de la colonne vertébrale (position cambrée) et les bras écartés.

Les articulations des épaules, le cou et la région lombaire sont donc des zones sollicitées.

Par conséquent les contre-indications sont les suivantes :

- **Maladies du cœur ou des poumons :**
  - Toute maladie pour laquelle le sport est interdit
  - Le port d'un Pacemaker ou d'un défibrillateur implanté
- **Maladies du squelette et des membres :**
  - **Luxation non opérée d'une épaule (même très ancienne, fort risque de re-luxation)**
  - Hyperlaxité ligamentaire
  - Spondylolisthésis instable entraînant des douleurs aigües ou chroniques
  - Hernie discale avec douleurs ou troubles de la sensibilité
  - Lumbago ou sciatique récente
  - Névralgie cervico-brachiale récente
  - Ostéoporose importante
- **Toute entorse récente d'une articulation, surtout si elle est encore douloureuse**
- **Toute chirurgie récente de moins de trois mois**
- **Maladies neurologiques (épilepsie…)**
- **Maladies ophtalmiques (décollement de rétine récent…)**
- **Prises médicamenteuses (anticoagulants)**
- **Grossesse en cours**
- **Prise d'alcool ou de drogues**

Si vous avez un doute, ou bien si vous êtes en situation de handicap, nous vous demandons de venir avec un « certificat médical de non-contre-indication à la chute libre » délivré par votre médecin datant de moins de 90 jours.

Ce certificat médical est obligatoire pour toute personne âgée de 60 ans et plus.

Le moniteur peut faire valoir à tout moment de son droit de réserve à ne pas faire voler une personne du groupe pour raison médicale.

Poids limité à 105 kg. En cas de dépassement, Airfly Bretagne se réserve le droit de ne pas faire voler le client, en fonction du moniteur présent sur place et de sa capacité physique à accompagner le client dans son vol.